



université PARIS-SACLAY

ACTIONS SOCIALES MISES EN PLACE PAR L'UVSQ

Aide financière vie quotidienne : le FSDIE social

Afin de soutenir ses étudiantes et étudiants durant leur scolarité, l'UVSQ a mis en place un dispositif exceptionnel d'aides sociales pour celles et ceux qui se trouvent isolés ou dont la situation financière est fragile. Ces moyens supplémentaires sont financés par le FSDIE social (Fonds de solidarité et de développement aux initiatives étudiantes).

L'objectif est de pouvoir accompagner chacune et chacun au mieux pour l'accès aux :

- >> Frais liés aux besoins de première nécessité
- >> Aide alimentaire
- >> Frais de santé
- >> Aide au paiement des loyers
- >> Cessation d'activité salariée ou autoentrepreneur

La commission aides sociales se réunira régulièrement afin que les demandes soient traitées dans un délai raccourci. Le dispositif permet aux étudiants en situation précaire de solliciter une aide exceptionnelle de l'université pouvant aller jusqu'à 300€ (renouvelables sur demande après réexamen du dossier).

» **Accès au formulaire :**

<https://www.enquetes2.uvsq.fr/index.php/611285?lang=fr>

Contact si vous avez un problème avec le formulaire : fsdiesocial.vu@uvsq.fr.

Aide financière matériel informatique et connexion

Cette aide est mise en place afin de soutenir les étudiantes et les étudiants qui auraient des difficultés pour acquérir un équipement informatique indispensable à la poursuite de leurs études. Chaque étudiant ou étudiante qui rencontre des difficultés financières pourra bénéficier de ce dispositif sur présentation d'une facture nominative, une seule fois sur l'ensemble de sa scolarité et après avis de la commission d'aides sociales.

Cette aide peut être attribuée sur présentation d'un devis.

L'étudiant devra impérativement fournir un justificatif à la commission dès l'achat effectué.

L'équipement concerne :

>> Soit un ordinateur : aide de 350 €

>> Soit une tablette avec clavier : aide de 150 €

>> Soit une connexion internet, forfait téléphonique, clé routeur 4G, carte prépayée sans abonnement,

>> forfait hotspot wifi payant : aide de 50 €

Modalités particulières :

Les aides à l'achat d'un ordinateur peuvent être d'un montant supérieur si elles sont motivées par des besoins pédagogiques spécifiques. Un avis pédagogique du responsable de la formation sera sollicité par la commission.

» **Accès au formulaire :**

<https://www.enquetes2.uvsq.fr/index.php/611285?lang=fr>

Contact uniquement si vous avez un problème avec le formulaire : fsdiesocial.vu@uvsq.fr

Prêt d'ordinateur

Si vous rencontrez des difficultés passagères, la DCVU dispose d'une dizaine d'ordinateurs pour un prêt de longue durée (plusieurs semaines) après avis de l'assistante sociale du CROUS.

Contact : vu@uvsq.fr

Remboursement des droits universitaires

En cours d'actualisation